



COMITE SYNDICAL DU 6 MAI 2021 A 14H à Chauffailles

COMPTE RENDU

Date de convocation : 27/04/2021
Lieu : Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais

Membres présents (9) :

Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Noah LAGOUTTE (suppléante)	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE (de 14h à 15h)	(Charlieu Belmont Communauté)
Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Jérémie LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)
Jean LABOURET (suppléant)	(Charlieu Belmont Communauté)
Fabrice DEJOUX	(Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
Jean FARIZY	(Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
Christian GILGENKRANTZ	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés :

Gérard PEGON	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Hervé CARDON	(Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
Christian LAVENIR	(Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
Gilles LUCARELLA	(Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)

Autre(s) présent(s) :

TOURDIAT Sylvie	(stagiaire – SYMISOA)
DECHAVANNE Céline	(Directrice – SYMISOA)

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés puis aborde l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du 25 février 2021

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 25 février 2021 est adopté à l'unanimité.

2- Echanges sur la réflexion à mener concernant la gestion de la ressource quantitative en eau

Les présidents des EPCI membres du SYMISOA étaient conviés à cette réunion pour échanger sur la démarche à adopter et son périmètre.

M. LAMARQUE regrette que seul M. VALORGE, président de Charlieu Belmont Communauté, soit présent à cette réunion, les autres présidents s'étant excusés.

La proposition d'une démarche couplant dialogue territorial et étude technique est présentée aux délégués (cf. diaporama en PJ). Elle n'appelle pas de commentaires.

Par contre, la question du périmètre de cette démarche (Sornin Jarnossin à minima, possibilité d'élargir aux petits bassins des affluents directs de la Loire jusqu'au Merdasson, et éventualité d'une démarche commune avec le bassin de l'Arconce) amène les remarques suivantes :

- M. VALORGE indique qu'un élargissement au bassin de l'Arconce lui paraît compliqué, avec une démarche sans doute plus difficile (pas de connaissance réciproque des territoires, historique différent, ...) et donc plus longue.
- M. LACROIX confirme ces craintes, avec des partenaires nouveaux. Cet exercice s'annonce déjà difficile à l'échelle Sornin Jarnossin, avec des acteurs multiples et des enjeux sensibles.
- M. DAJOUX partage ce point de vue, mais précise cependant que ce serait peut être un moyen de dynamiser la démarche sur l'Arconce.
- M. LACROIX s'interroge sur le financement de cette démarche (évaluée en 1^{ère} approche à 100K€). L'Agence de l'Eau annonce un taux d'aide de 70%. La Région Bourgogne Franche Comté apporterait 20% de financement sur la partie Saône et Loire. Côté Loire et Rhône, les Départements et la Région seront sollicités. L'auto-financement pourrait être réparti entre les EPCI en fonction du taux de population située sur le territoire de l'étude.

En conclusion :

- L'idée d'une démarche à l'échelle Sornin+Jarnossin+petits affluents de la Loire semble pertinente (la proposition d'intégrer le Merdasson – à cheval sur les CC de Semur et de Marcigny – sera faite à la CC de Marcigny)
- Le SYMISOA va essayer d'organiser une nouvelle réunion avec les présidents des EPCI membres (envoi d'un sondage pour convenir d'une date avant mi-juin)
- Ensuite, une rencontre avec l'Agence de l'Eau et les 3 DDT sera provoquée, afin de leur présenter la démarche envisagée.

3- Candidature du SYMISOA au label EPAGE

Rappel de la démarche

Le SYMISOA a saisi le Préfet Coordonnateur de Bassin le 15/10/2020.

Le dossier est passé devant la **commission de planification** de l'Agence de l'Eau le 18/03/2021 (visio), qui a rendu un **AVIS FAVORABLE** à l'unanimité.

La suite de la procédure : dès réception de l'avis écrit du Préfet coordonnateur de bassin, le comité syndical devra délibérer pour modifier les statuts (intégrer le label EPAGE). Les Communautés de communes membres auront ensuite 3 mois pour délibérer. Enfin, un arrêté inter préfectoral de transformation du syndicat en EPAGE marquera la fin de la procédure.

4- Décision modificative au budget 2021 n°1

La DM suivante est proposée aux délégués :

N°Cptes	DESIGNATION	BP2021	DEPENSES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Opération N° 1006				
1323	Subvention d'équipement Départements	2 343,61 €	2 343,61 €	
1313	Subvention d'équipement Départements	0,00 €		2 344,00 €
2181	Installations générales	100 700,00 €	0,39 €	
TOTAL			2 344,00 €	2 344,00 €

La DM1 au budget 2021 est adoptée à l'unanimité des présents.

5- Organisation du comité de rivière 2021

Le comité de rivière 2020 n'a pas pu avoir lieu en 2020 (covid).

Il est nécessaire de prévoir celui de 2021 (qui reviendra sur les 2 dernières années). Etant donné le contexte sanitaire, le comité de rivière est fixé au 10 juin à 14H, en visio. Si la situation le permet, les acteurs locaux pourront y assister en présentiel.

6- Consultation sur le projet de SDAGE 2022-2027

Le projet de SDAGE et ses grandes orientations sont présentés en séance.

Les documents soumis à consultation sont accessibles via ce lien :

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/actualite-sdage-et-sage/contenu1/lactualite-du-sdage-et-des-sage/consultation-eau---inondations-cest-parti.html>

Le résumé du programme de mesures est annexé au présent compte rendu.

A l'occasion du prochain comité syndical (programmé en séance le 8 juillet prochain), la synthèse des mesures proposées sur les masses d'eau du territoire sera présentée. Par ailleurs, comme le propose l'Agence de l'Eau, une personne de l'Agence sera invitée à ce comité pour présenter le SDAGE et répondre aux questions des délégués.

7- Proposition de recrutement d'un emploi saisonnier (fin juin + juillet)

Afin de renforcer l'équipe rivière sur la période estivale, le recrutement d'un emploi saisonnier sur juin juillet est proposé aux délégués.

Les délégués approuvent à l'unanimité le recrutement d'un emploi saisonnier sur juin-juillet 2021.

8- Parution du guide « aménager mon jardin d'agrément au naturel »

La version numérique est accessible sur le site du SYMISOA : <http://www.symisoa.fr/fr/actualite/8426>

La version papier est maintenant disponible : les délégués présents se répartissent des exemplaires pour leur commune. La diffusion auprès des autres communes se fera via les communautés de communes.

9- Questions diverses :

- Equipe rivière : Information sur les travaux en cours

L'équipe a terminé les travaux d'entretien des secteurs clôturés sur le Bézo et le Chandonnet. Elle est actuellement sur le Sornin amont à St Igny de Vers et St Clément de Vers.

- Diffusion du guide « aménager mon jardin d'agrément au naturel »

La version numérique est accessible sur le site du SYMISOA : <http://www.symisoa.fr/fr/actualite/8426>

La version papier est diffusée via les Communautés de communes à destination de chaque commune (10 exemplaires/commune). Si des exemplaires supplémentaires sont nécessaires, contacter le SYMSIOA.

- Avancement du projet de restauration du Bézo et de mise en conformité de la digue

- L'avant-projet de la renaturation du Bézo vient d'être rendu – phase PRO + dossier réglementaire en cours
- Accord de la DDT pour dépôt d'un dossier dérogatoire PAPI, pour obtenir un financement sur la digue (50%)
- Dépôt dossier Leader fait, et AR (accusé de réception) reçu en date du 15/03/2021 → passage en comité d'audition probablement le 21 juin
- Point réglementaire le 7 mai avec DREAL + DDT (calage planning instruction – 11 mois annoncés)
- Arrivée de Sylvie TOURDIAT le 19 avril pour définir le parcours de découverte : elle se présente aux délégués et explique rapidement sa démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H00.

Compte rendu affiché le :

